



COMMUNICANTES



Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

—

Collégiale Saint-Just

Numéro 169 – Avril 2024 – 1 euro



POUR CEUX QUI N'ONT PAS (OU PLUS) ENVIE...

« Allez dire à ses disciples qu'il est ressuscité ; voici qu'il vous précède en Galilée... » Quelle étrange affirmation : lorsque l'évangéliste écrit, il n'ignore pourtant aucunement que les premières apparitions du ressuscité ne se produiront pas en Galilée. Outre celle à sa sainte mère (que la Tradition orale présume), les apparitions que les évangiles nous rapportent se produiront effectivement d'abord en Judée, à Jérusalem ou dans ses environs : songeons aux disciples d'Emmaüs (nous lirons le récit à la messe lundi), aux apôtres dans le Cénacle (mardi et dimanche en huit), à Marie-Madeleine près du Sépulcre (jeudi)...

Que faut-il comprendre de cette affirmation étonnante ? Que Notre-Seigneur ferait un piètre topographe ? Ou que l'ange se serait trompé en rapportant son

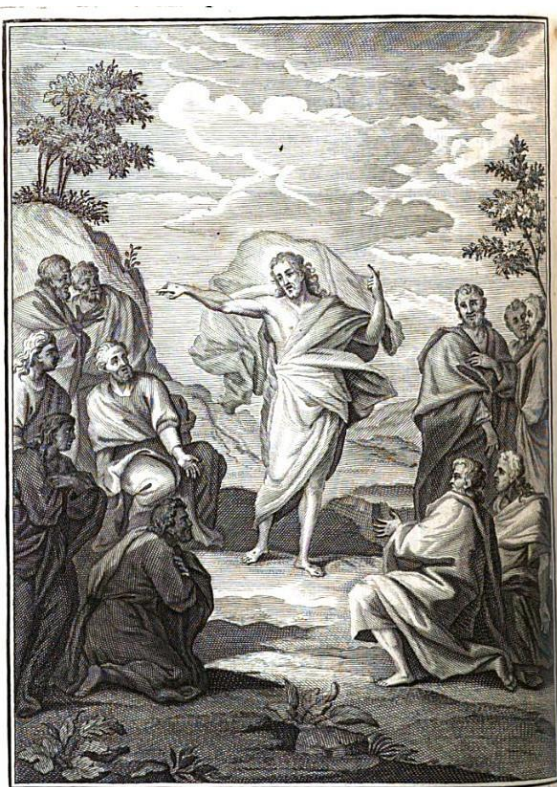
message ? Nullement. La Galilée, les évangélistes – et les Pères de l'Église après eux – le répètent à l'envi, c'est la patrie des disciples, leur pays d'origine, le lieu de leur vie quotidienne, de leur labour humble et caché. C'est là que le ressuscité les attend.

Notons bien, d'ailleurs, le choix des mots : « allez dire aux disciples [...] qu'il vous précède en Galilée », et non qu'il « les » précède : par l'intermédiaire de l'ange et des saintes femmes, c'est bien à nous que le Seigneur s'adresse, à nous qu'il donne rendez-vous, dans notre Galilée à nous, chez nous, dans notre quotidien.

C'est le mystère de la grâce, cette vie nouvelle qui nous est donnée à l'image de la résurrection. C'est là le centre de la foi chrétienne.

C'est le centre de notre foi, mais pas pour autant l'achèvement. Comme pour l'exprimer, la sainte Église a fait de la fête de Pâques le sommet de l'année liturgique, mais pas le terme.

C'est pourquoi nous devons considérer Pâques dans l'action de Dieu, l'action de Dieu en nous. Regardant en arrière, nous verrons le péché originel et tous nos péchés personnels. Regardant en avant, nous verrons le don de l'Esprit Saint, qui nous fera rayonner dans le monde et transmettre le Christ aux autres, pour que tout l'univers rende gloire à Dieu et acclame le Christ-Roi, à la consommation des siècles. Aujourd'hui, nous constatons que l'obstacle à la réception du Saint-Esprit a été enlevé et que la vie éternelle peut commencer.



Allez par tout le monde. prêchez l'Évangile à toutes les creatures. (Marc 16: 7)

Ainsi, l'action de Dieu en nous ne s'arrête pas au pardon de nos péchés mais encore se prolonge par le don de l'Esprit Saint, et nos vies chrétiennes doivent en être l'écho. Vivre en chrétien ne consiste donc pas seulement à éviter le mal, mais aussi et surtout à faire le bien. Prier en chrétien ne consiste donc pas seulement à demander pardon, mais aussi et surtout à demander et à recevoir la grâce et les dons du Saint-Esprit. Pour preuve supplémentaire, notons que la mission de l'Église, reçue du Christ et inaugurée à la Pentecôte, consiste non seulement à distribuer les sacrements aux chrétiens, mais aussi et surtout à proclamer la foi, à proposer la foi aux nations.

Pâques se situe au centre de la foi, de l'action de Dieu, et donc aussi à la charnière de notre vie. Pâques en effet porte le double message du pardon des péchés (c'est le crucifié qui ressuscite, ses stigmates en font foi), et de la vie de la grâce (c'est un corps glorifié qui sort du tombeau). Pâques est donc un jour spécial, une renaissance.

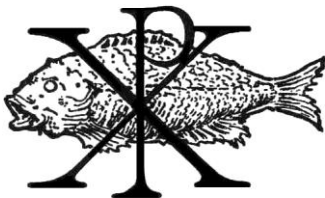
Considérant encore rapidement notre vie passée, nos péchés, tâchons aujourd'hui de reprendre nos esprits, de réaliser ce qui se passe, avant de nous élancer généreusement dans cette vie nouvelle dans l'Esprit Saint.

Un bref retour sur nos manquements n'est pas superflu : non pas pour nous tenir écrasés par la culpabilité (ce qui est pardonné est pardonné), mais pour augmenter notre amour au regard de la miséricorde divine. Rappelons-nous que ceux à qui on remet peu montrent peu d'amour, tandis que ceux à qui il a été beaucoup remis montrent beaucoup d'amour. Le fait de mesurer l'amour de Dieu à travers les pardons personnellement reçus, mesurer, ou entrevoir, l'amour de Dieu constituera le socle de toutes les vertus auxquelles nous sommes appelés.

Le Seigneur est ressuscité, Il est vraiment ressuscité ! Il nous appelle à une vie nouvelle, il nous appelle à être « une pâte nouvelle, purifiée du vieux levain », comme dit Saint Paul, et nous précède pour nous montrer la route.

CHRONIQUE DE LA COMMUNAUTE

MARS 2024



Du 24 février au 4 mars :

Comme chaque année, l'abbé Cras emmène ses élèves de Wigratzbad passer leur BAFA à Lyon. Six séminaristes de première année ont donc passé une semaine et demie à la maison Padre Pio. L'occasion pour les abbés de faire connaissance avec ces jeunes candidats au sacerdoce et de leur faire visiter la Collégiale.

Samedi 9 mars :

Quoi de mieux pour entrer dans l'esprit du Carême qu'une bonne récollection ? L'abbé Perrel (FSSP) prêchait cette année pour les dames à la maison Padre Pio.

Samedi 16 mars :

C'est maintenant aux messieurs de suivre la récollection prêchée par l'abbé Lion.

Mardi 19 mars :

La rigueur du carême s'adoucit en ce jour où l'Eglise célèbre saint Joseph. Une messe solennelle est célébrée le soir à Saint Just en l'honneur du saint patron de l'Eglise, des artisans et des pères de famille.

Dimanche 24 mars :

En ce premier jour de la Semaine Sainte, malgré le Trail urbain qui bloque la rue des Farges et son parking, la collégiale Saint-Just est pleine pour la grand-

messe où sont bénis et distribués les rameaux. La liturgie nous fait assister à l'entrée du Christ dans Jérusalem, « Hosanna filio David » !

Lundi 25 mars :

Cette année ce n'est pas l'Annonciation que nous célébrons ce jour, mais le lundi Saint. L'Annonciation sera fêtée le 8 avril, après la semaine « in Albis ».

Mercredi 27 mars :

Mercredi Saint, les cérémonies de la semaine sainte se préparent. Le reposoir est installé à Saint Just. Ce soir, comme jeudi et vendredi saint, les ténèbres sont chantées à la collégiale. Ce long office liturgique nous introduit dans la prière de l'Eglise et nous aide à nous unir à l'action du Christ.

Jeudi 28 mars :

La messe vespérale nous fait revivre la dernière Cène du Christ. Le reposoir reste ensuite illuminé jusqu'à minuit pour que chacun puisse veiller et prier aux côtés du Christ avant sa Passion.

Vendredi 29 mars :

Jour de tristesse où nous méditons sur les souffrances et la mort du Christ pendant le chemin de croix, à quinze heures. Puis, pendant l'office liturgique, nous vénérons et embrassons la Croix par laquelle nous avons été rachetés. Tout est consommé.

Samedi 30 mars :

Pourtant, tout n'est pas fini car tout le monde s'active ce samedi à Saint Just pour faire le grand ménage de la collégiale. Les enfants de chœur répètent également la cérémonie de la veillée Pascale qui commence ensuite à 18h30.

Dimanche 31 mars :

Finalement le mois s'achève en ce dimanche de la Résurrection, où nous fêtons la victoire du Christ sur le péché et la mort. Oui, il est vraiment Ressuscité !

abbé Donatien VIOT, fssp

LES PECHES CONTRE LA RELIGION

Rappel sur la vertu de religion :

Elle n'est pas une vertu théologale, elle ne vise pas Dieu, mais elle règle nos actions pour Dieu, elle regarde les actions qui s'adressent à Dieu directement, mais ne regarde pas Dieu en lui-même. Ces actions réglées par la vertu de religion sont : la prière, la dévotion, le sacrifice, la Messe, le chant, la louange. Ces actions sont bonnes et exercent la vertu de religion. Mais ces actions peuvent être mauvaises car excessives ou bien manquantes, ce sont les vices opposés à la vertu de religion.

La vertu est une bonne disposition à agir correctement, c'est comme une seconde nature, par exemple c'est chez Tintin comme une seconde nature de ne pas avoir peur de ses ennemis, il a la vertu de force.

Il y a différentes sortes de vertus, en fonction de leur but. La vertu qui règle nos rapports avec les personnes auxquelles nous sommes liées c'est la justice. Je suis lié par la famille (les parents), un contrat (le mariage, l'entreprise), par le pays (le patriotisme)... On peut rendre ce qu'on leur doit à certaines personnes, dans un contrat par exemple, j'achète un sandwich, alors je paie mon sandwich. Mais parfois la dette est trop grande, le prix est tellement important qu'on ne pourra rendre ce qu'on nous a donné : par exemple nos parents, la vie est trop précieuse pour qu'on leur rende, ou bien avec Dieu, on ne pourra jamais rendre totalement tout ce que Dieu nous a donné car il est éternel et infini, et nous sommes fini. Dans la famille de la justice, il y a une vertu qui règle nos rapports avec Dieu, avec ce qu'on lui doit, c'est le culte, la religion.

La vertu de religion, c'est rendre le culte qu'on doit à Dieu. Elle fait partie de la vertu de justice.

Rappel sur le péché :

Le péché est la privation volontaire d'un bien. Il devrait y avoir un bien (une bonne pensée, une bonne parole ou une bonne action) et volontairement je préfère ne pas la poser ou en poser une mauvaise. Le péché prive Dieu et l'univers du bien. C'est quand mon esprit et mon corps s'éloignent de la rectitude. Je dois agir avec rectitude, droitement, selon ma raison et ma nature, mais je préfère un désordre.

Il y a les péchés de malice : la volonté est pleinement engagée et choisit pleinement le mal.

Il y a les péchés de faiblesse : la volonté est mise en difficulté car l'objet mauvais qui se présente à elle, est attirant pour elle.

Introduction aux vices opposés à la religion :

La vertu consiste en un juste milieu. La raison humaine choisit le juste milieu entre des extrêmes, elle reste fidèle à la rectitude de sa nature.

Ex : Le repos : il peut y avoir une rectitude, un bon repos, et un excès ou un défaut. L'eutrapélie est la vertu de la récréation, du repos, de la détente. Elle est un juste milieu entre excès et manque.

Cette distinction d'excès et de manque va être appliquée par saint Thomas d'Aquin à la vertu de religion. Nous étudierons donc les péchés contre la vertu de religion en deux grandes parties : les excès et les manques de religion.

Excès : superstition : (superstition en général, puis idolâtrie, puis divination, enfin les pratiques superstitieuses)

Défaut : l'irréligion

Les vices opposés à la vertu de religion ont soit des éléments en commun avec la vertu car ils comportent des actes de culte divin (la superstition) soit ils manifestent leur opposition totale par le mépris de tout ce qui touche au culte de Dieu (l'irréligion).



Première partie : les excès contre la vertu de religion : la superstition

1. La superstition en général

Est-elle un vice contraire à la religion ?

Étymologiquement, saint Isidore dit que le mot superstition vient des *superstitioses*, ceux qui à longueur de journée priaient et offraient des sacrifices pour que leurs fils survivent (*superstites*).

Superstare signifie se tenir au-dessus.

La superstition, c'est ce qui se tient en excès de ce qui est requis pour le culte. Elle n'est plus un juste milieu par le fait qu'on y rend un culte à qui on ne le doit pas, ou d'une manière qui n'est pas due. Comme toute action humaine, la vertu de religion est mesurée par des règles. Or elle peut être dé-mesurée quand on fait quelque chose qu'on ne doit pas faire dans le culte.

Y a-t-il différentes espèces de superstition ?

C'est la question de la classification.

Une opposition s'établit par rapport à une même chose. Religion et superstition s'opposent relativement à ce qui nous ordonne à Dieu, car c'est l'objet de la religion.

Le vice c'est : ne pas maintenir dans un acte le juste milieu de la vertu.

Pour classer les péchés de superstition on prend deux critères :

- 1- En fonction de « à qui » on rend le culte :
 - soit à Dieu mais d'une façon qui n'est pas due
 - soit à quelqu'un qui ne doit pas recevoir le culte
- 2- Dans cette dernière catégorie, en fonction du but de la vertu qui est d'honorer Dieu, péché contre cet honneur dû à Dieu :
 - **Idolâtrie** : rendre à une créature l'hommage dû à Dieu : un faux-dieu, un but d'adoration.

Ou bien but utilitaire :

- **Divination** : en rendant un culte à Dieu, on cherche à recevoir de Lui quelque enseignement. La pratique de la

divination interroge les démons, concluant avec eux des pactes tacites ou exprès. But d'enseignement.

- Autres **pratiques superstitieuses** : le culte offre certaines règles d'action prescrites par Dieu, ces pratiques superstitieuses détournent ou singent les règles du culte (magie). But d'efficacité.

2. La superstition en particulier

2.1 Quand le culte est altéré par le mensonge :

Mentir, c'est signifier extérieurement le contraire de la vérité.

Nos faits et gestes (ce qui constitue le culte extérieur) peuvent exprimer quelque chose de faux de deux façons :

- 1- Désaccord entre la réalité signifiée et les symboles qui l'expriment : le symbolisme de l'Ancien Testament n'a plus lieu d'être après la venue du Christ car les symboles n'étaient qu'une annonce. Si on continue de manger l'agneau de Pâque dans un repas sacré à la maison, si on continue d'aller au temple de Jérusalem pour immoler un taureau ou un agneau, c'est professer que la Passion du Christ est encore à venir.

Dans les communautés charismatiques, il y a parfois la tentation de ressusciter des pratiques juives anciennes alors qu'elles n'ont plus lieu d'être, comme par exemple fêter Yom Kippour (fête du pardon) dans une liturgie catholique alors que nous avons le sacrement de la confession.

- 2- Le culte extérieur peut être mensonger par celui qui s'en acquitte. Remplacer les prêtres par des laïcs aux fonctions proprement sacerdotales (prédication, célébration de la Messe). C'est être un faussaire que de présenter de la part de quelqu'un ce dont on ne vous a pas chargé.

Le culte doit être rendu à Dieu en esprit, et en vérité.

2.2 Quand le culte est altéré par du superflu :

Superflu a deux sens :

- 1- Ce qui est en plus de l'essentiel : ici on ne peut pas donner plus à Dieu que notre dette, elle est éternelle.
- 2- Ce qui n'est pas proportionné au but : du superflu c'est alors ce qui ne concerne pas le but, le culte à Dieu. Si nous mêlons au culte des éléments extérieurs au culte, à la gloire de Dieu ou à notre salut, alors c'est du superflu (une musique trop longue ou pas du tout proportionnée à la religiosité, un décorum inadapté et voulu comme tel, faire participer des animaux à la liturgie...).

3. L'idolâtrie :

Ici nous entrons dans un groupe de péchés beaucoup plus graves.

Il y a deux catégories ; la première a une finalité **latreutique** (= d'adoration, c'est l'idolâtrie) ; la deuxième a une finalité **utilitaire** : on prétend recevoir d'un autre que de Dieu certains effets qui, en réalité, ne peuvent venir que de Dieu.

Ce sera implicitement professer que les forces supérieures auxquelles on s'adresse ont quelque chose de divin ; et par là s'introduit un culte implicite. Mais ce qu'on veut expressément, c'est utiliser ces forces à son bénéfice. On cherche des avantages de connaissance ou de puissance dans des choses ou des pratiques qui n'en sont pas les causes naturelles : c'est appeler, au moins implicitement, l'intervention d'êtres intelligents, supérieurs, les démons, et leur attribuer, au moins implicitement encore, des prérogatives divines. Et à supposer même que ce qu'on attend soit en leur pouvoir, c'est assurément faire injure à Dieu que de s'adresser à son adversaire pour les obtenir.

L'idolâtrie n'est pas que rendre un culte à une image (un idole) d'un dieu. Cette image qui est adorée (une statue par exemple), c'est une créature. Donc l'idolâtrie est l'adoration d'une créature. Saint Paul appelle toujours les avares des idolâtres, car il considère que l'argent peut être source d'idolâtrie, ce dieu qui prend tout et ne donne rien.

Saint Thomas nomme 3 catégories d'idolâtres :

- 1- Ceux qui adorent une statue précieuse, et qui en attendent des effets divins, aveuglés par les démons qui pour tromper les hommes obtiennent des effets aux prières des hommes.
- 2- Ceux qui adorent les éléments de la nature reconnaissant une force supérieure à la force humaine.
- 3- Ceux qui adorent un seul dieu, à la mode platonicienne, mais adorent aussi des créatures invisibles qui gouvernent le monde.

Il cite ensuite Saint Augustin : Est superstitieux tout ce qui a été institué par les hommes en relation à la fabrication et au culte des idoles, ou dans l'intention d'honorer comme Dieu la créature ou une partie du monde créé. (ST, II^a II^{ae} q94 a1 Resp).

C'est une profession d'infidélité.

Mais alors, cesserons-nous d'honorer les statues et les reliques de nos saints ? Ce ne sont pas les objets qui sont honorés mais les personnes des saints, personnes en qui nous reconnaissons la victoire de la grâce et en qui nous espérons la protection. Idem pour leurs reliques. Nous les respectons car elles sont des restes de leur corps sanctifié, et sont des signes de leur présence. Ce signe nous encourage à les prier et à les imiter.

L'idolâtrie est-elle le plus grave des péchés ? « Tout péché est une impureté de l'âme, mais par-dessus tout l'idolâtrie ».

La gravité peut se prendre à deux points de vue :

- 1- **Le péché en lui-même** : l'idolâtrie trouble l'ordre entier de la création en attribuant l'origine à un autre. C'est dresser dans le monde un autre que Dieu et porter atteinte à la souveraineté de Dieu. En ce sens c'est le péché le plus grave.
- 2- **Le péché tel qu'il est commis par le pécheur** : nous jugeons différemment de sa gravité. Ainsi dit-on que celui qui agit en sachant que c'est mal pèche plus gravement que celui qui le fait par ignorance. Les hérétiques sont plus coupables que les idolâtres car ils ont rejeté la vérité tandis que les seconds l'ignoraient.

D'où vient l'idolâtrie ?

Saint Thomas indique plusieurs sources :

Les **3 suivantes viennent des hommes**.

- 1- Le dérèglement du cœur : l'excès d'amour ou de vénération envers l'un de leurs semblables a amené les hommes à lui rendre les honneurs divins. Le livre de la Sagesse illustre cela par son témoignage de pratiques de l'époque : *Un père accablé par une douleur prématurée a façonné l'image d'un fils qui lui a été trop tôt enlevé ; et cet enfant qui était mort, il s'est mis à l'honorer comme un Dieu, et il a institué parmi les gens de sa maison des rites pieux et des cérémonies* (Sg 14, 15). Ou encore : *Ce fut un piège pour les vivants que les hommes, sous l'influence de l'infortune ou de la tyrannie, eussent donné à la pierre ou au bois le nom incommunicable* (Sg 14, 21).
- 2- Le plaisir naturel à l'homme en présence d'un portrait : Aristote rapporte qu'il a vu des hommes façonner de belles sculptures de bois et leurs livrer leur secret. Aujourd'hui on a cela dans le culte à un voiture par exemple, qui est personnifiée...
- 3- L'ignorance du vrai Dieu : les hommes n'ont pas su reconnaître l'artisan du monde et ont divinisé les œuvres : *Insensés par nature tous les hommes qui ont ignoré Dieu, et qui n'ont pas su, par les biens visibles, voir Celui qui est, ni, par la considération de ses œuvres, reconnaître l'Ouvrier. Mais ils ont regardé le feu, le vent, l'air mobile, le cercle des étoiles, l'eau impétueuse, les flambeaux du ciel, comme des dieux gouvernant l'univers* (Sg 13, 1-2).

Saint Thomas indique un **quatrième élément** expliquant l'origine de l'idolâtrie : l'influence des **démons** qui achève ce culte détourné.

C'est eux qui dans les idoles s'offrent au culte de ces hommes dans l'erreur, en répondant à leurs questions et en faisant des choses qui leur paraissaient des prodiges.

Notre monde cherche des éléments à adorer, à tout sacrifier.

4. La divination :

C'est la prédiction de l'avenir.

Les événements futurs peuvent être connus de trois façons dans leurs causes :

- a. Les unes produisent toujours et nécessairement leurs effets : peuvent être prédits avec certitude : les astronomes prédisent les éclipses qui se produiront
- b. Certaines causes ne produisent pas de façon constante nécessaire leurs effets, mais seulement la plupart du temps, on peut prévoir mais sans certitude. Les astronomes peuvent annoncer en ce sens la météo du lendemain.
- c. Il y a des causes qui se révèlent indifférentes à tel ou tel effet. On ne peut prévoir en examinant leurs causes quels seront les effets. Place du hasard, place de la liberté aussi. Considérer l'événement avant qu'il ne s'accomplisse n'appartient qu'à Dieu : seul il voit dans son éternité les choses présentes comme futures.
Celui qui prétend prédire par quelque moyen que ce soit ce genre d'événements, à moins d'une révélation de Dieu, usurpe manifestement un privilège divin.

Elle est toujours un péché.

La divination n'est pas l'annonce de réalités accessibles à la raison humaine.

Est-elle une espèce de superstition ? on a dit que la superstition était un culte divin indûment rendu. Une chose peut appartenir au culte de deux manières : soit par le sacrifice qu'on offre, soit par le recours à l'aide pour faire ou connaître quelque chose. C'est le cas de la divination qui procède toujours de l'opération des démons : soit qu'on les ait expressément invoqués pour qu'ils révèlent l'avenir, soit qu'ils s'ingèrent d'eux-mêmes dans les vaines recherches qu'on en fait, pour enlacer les esprits dans le mensonge décevant.

Il y a 3 genres de divinations :

- 1- Par appel manifeste aux démons (possédés, spiritisme)
- 2- Par simple considération de la position ou du mouvement d'une chose étrangère (astrologie, lignes de la main...)

- 3- Par la mise en œuvre de certaines pratiques accomplies pour découvrir ce qui est caché, ce sont les sorts (jeter de l'encre et y lire l'avenir, ouvrir tel livre au hasard).

On ne peut pas demander à une chose ce qu'elle ne peut pas nous faire connaître.

Le point noir de ces pratiques est **l'origine du pouvoir** : qui donne l'information : soit c'est Dieu, soit ce sont les démons. Un autre point noir est **l'aspect magique** : « ça fonctionne à tous les coups », comme d'ailleurs pour ces guérisseurs, le pouvoir est transmis de façon cachée, par certains rites, pour certaines personnes. Si Dieu veut donner un charisme de guérison c'est à une personne en particulier et c'est pour le bien du corps **et de l'âme**. Le saint qui guérit un corps le fait pour la gloire de Dieu. Ainsi certains guérisseurs utilisent leur pouvoir pour gagner de l'argent, d'autres pour s'attirer une bonne réputation. Mais ce n'est pas systématique. Certains sont honnêtes, ont une vie chrétienne stable et profonde. L'Église leur demande par prudence de ne pas utiliser ce pouvoir, en raison du doute qui porte sur son origine.

Tirer au sort : est-ce licite ? oui si c'est un sort distributif (pour obtenir quelque chose, et non pour connaître quelque chose) et si cela n'est pas pour s'en remettre à un démon ou une personnification divine. On choisit à la courte paille qui commencera de jouer par exemple, ou pour une question de partage.

5. Les pratiques superstitieuses : le monde de l'occulte

L'art notoire :

Il s'agit de prières ou jeûnes adressées à Dieu et en échange Dieu donne la sagesse de Salomon : pendant 7 semaines de retraite, confession générale au début, communions fréquentes, si l'on vient à pécher s'en confesser le jour même, observer les pratiques de jeûnes de l'Église et ajouter un jeûne au pain et à l'eau, récitation quotidienne des 7 psaumes de la pénitence. A l'issue on nous donne à lire et à réciter un formulaire de prières et des images à vénérer ; ce qu'on doit accomplir les premiers jours de la nouvelle lune au lever du soleil, ces rites ayant été accomplis à trois reprises, un choisit le jour où on se sent le

plus dévot et plus disposé, et à l'heure de tierce, seul dans une église, un oratoire ou un champ, à genoux, les yeux et les mains levés vers le ciel, on réciter trois fois le premier verset de l'hymne *Veni sancte Spiritus*. On reçoit alors toute science, à l'égal de Salomon !

Il est illicite parce qu'il emploie pour acquérir la science des procédés impuissants par eux-mêmes. Il est inefficace pour nous faire acquérir la science. Il prétend en effet y parvenir sans suivre le mode connaturel à l'homme, de la découverte et de l'enseignement ; il s'ensuit qu'on attend ce résultat de Dieu ou des démons.

Les pratiques pour influencer sur les corps (guérisons notamment) :

Dans les procédés employés pour obtenir certains effets corporels, il faut examiner s'ils peuvent produire naturellement ces effets. Si tel est le cas, ils ne sont pas illicites ; il est permis d'employer des causes naturelles pour produire les effets qui leur sont propres. Mais si l'on voit qu'ils ne peuvent causer naturellement de tels effets, il s'ensuit qu'ils ne doivent pas être employés à produire ces effets comme des causes, mais pour leur valeur symbolique.

Si l'on emploie simplement des forces naturelles pour produire certains effets dont on les croit capables, il n'y a rien de superstitieux ni d'illicite. Mais si l'on y ajoute des inscriptions, des formules ou n'importe quelle autre pratique, manifestement dénuées de toute efficacité naturelle, c'est superstitieux et illicite.

Pour conjurer la malchance :

C'est l'exemple du chat noir, de la vitre brisée, de ce qui « porte malheur » et donc certains hommes vont chercher à contrer ces mauvais sorts. Ces pratiques n'ont pas été établies par l'autorité divine ; elles viennent plutôt de la frivolité humaine fortifiée par la malice des démons qui cherchent à embrouiller l'esprit humain par ces sottises. C'est pourquoi il est évident que toutes ces observations sont superstitieuses et illicites.

Deuxième partie : les défauts contre la vertu de la religion : l'irrégion :

Par irrégion on n'entend pas un manque de foi, bien que cela soit lié, mais bien les péchés qui enlèvent le respect dû à Dieu et aux choses saintes (péchés contre le sacré).

Saint Thomas y distingue deux grandes catégories :

Irrévérance	envers Dieu	{ Tentation de Dieu	q.97
		{ Son nom : Parjure	q.98
	envers les choses saintes	{ Sacrilège	q.99
		{ Simonie	q.100

1. La tentation de Dieu :

Définition :

Faire certaines choses dont on attend le résultat de la seule puissance de Dieu. C'est abandonner les secours humains. Saint Augustin écrit : « Le Christ, en enseignant et en discutant publiquement, sans permettre à la rage de ses ennemis d'avoir prise sur lui, manifestait la puissance de Dieu ; mais lui-même a voulu ainsi, en fuyant et en se cachant, enseigner à la faiblesse humaine qu'il ne faut pas avoir la témérité de tenter Dieu, quand on peut échapper aux périls qu'on doit éviter. »

Tenter quelqu'un, c'est à proprement parler le mettre à l'épreuve.

Ainsi donc on tente Dieu tantôt par des paroles et tantôt par des actions. Par des paroles quand nous nous entretenons avec Dieu dans la prière. Aussi quelqu'un tente-t-il Dieu expressément par sa demande, quand il l'implore pour découvrir sa science, sa puissance ou sa volonté. On tente Dieu expressément

par son action, quand on veut, par ce qu'on fait, expérimenter son pouvoir, sa bonté ou sa science.

Mais on tente Dieu de façon sujette à cette interprétation lorsque, sans vouloir le mettre à l'épreuve, on demande ou on fait quelque chose qui ne sert à rien d'autre qu'à prouver sa puissance, sa bonté ou sa connaissance.

Est-ce pécher de tenter Dieu ?

Comme nous l'avons dit à l'article précédent, tenter c'est mettre à l'épreuve. Or nul ne cherche à expérimenter ce dont il est certain. C'est pourquoi toute tentation procède d'une ignorance ou d'un doute ; soit de la part de celui qui tente, lorsqu'il expérimente une chose pour connaître sa qualité ; soit de la part des autres, lorsque quelqu'un fait une expérience pour leur montrer cette qualité. C'est ainsi que Dieu nous tente.

Mais ignorer ce qui concerne Dieu et sa perfection, ou en douter, est un péché. Aussi est-il évident que tenter Dieu pour connaître sa puissance est un péché. Mais si l'on met à l'épreuve les perfections divines non pour s'instruire soi-même, mais pour instruire les autres, ce n'est pas là tenter Dieu, puisque cette démarche est fondée sur une juste nécessité ou une pieuse utilité, et sur tous les autres motifs qui doivent y pousser. C'est ainsi, en effet, que les Apôtres demandèrent au Seigneur de faire des miracles au nom de Jésus Christ pour manifester aux païens la puissance de celui-ci (Ac 4, 29).

Nous l'avons montré, la fin de la vertu de religion est de rendre honneur à Dieu. Aussi tout ce qui s'oppose directement à ce respect s'oppose à la religion. Or il est évident que tenter quelqu'un, c'est lui manquer de respect, car personne n'ose tenter celui dont il tient l'excellence pour certaine. Il est donc évident que tenter Dieu est un péché contraire à la religion.

2. Le parjure :

C'est prendre le nom de Dieu à témoin en mentant. C'est une irrévérence envers le nom divin.

3. Le sacrilège :

Saint Isidore donne cette **étymologie** : « Sacrilège vient de *sacra legere* : prendre, c'est-à-dire dérober, les choses sacrées. »

Le **sacré** est ici ce qui est ordonné au culte de Dieu.

Pareillement, du fait qu'une chose est ordonnée au culte de Dieu, elle devient quelque chose de divin ; on lui doit alors un certain respect, qui se reporte sur Dieu.

Toute irrévérence à l'égard des choses saintes est donc une offense envers Dieu, et a raison de sacrilège.

Il y a **différentes espèces** de sacrilèges :

Or, on attribue la sainteté aux **personnes consacrées**, c'est-à-dire dédiées au culte divin, aux **lieux sacrés** et à **certaines autres réalités sacrées**. La sainteté du lieu est ordonnée à celle de l'homme qui, dans le lieu saint, rend son culte à Dieu. C'est donc pécher plus gravement de commettre le sacrilège contre une personne sacrée, que contre un lieu saint.

La première place des sacrilèges revient **aux sacrements qui sanctifient l'homme** ; et le plus grand d'entre eux est **l'eucharistie** qui contient le Christ lui-même. Le sacrilège commis contre ce sacrement est donc le plus grave de tous.

Viennent au second rang, après les sacrements, **les vases consacrés qui servent à les recevoir** ; puis les **saintes images** et les **reliques** des saints dans lesquelles, d'une certaine manière, les personnages mêmes des saints sont vénérés ou outragés. Ensuite tout ce qui sert à **l'ornement de l'église** et des **ministres du culte**.

Ensuite tout ce qui est voué à l'entretien des ministres, biens meubles ou immeubles. Quiconque pêche contre l'une quelconque de ces choses saintes encourt le crime de sacrilège.

4. La simonie :

Est mauvais en soi, nous l'avons dite, tout acte qui porte sur une matière indue.

Or, l'achat et la vente ne peuvent s'exercer à l'égard du spirituel, pour trois raisons :

- 1- Les réalités spirituelles, comparées aux valeurs terrestres, n'ont pas de prix. La « sagesse est plus précieuse que toutes les richesses : tout ce qu'on peut convoiter ne saurait lui être comparé » (Pr 3, 15). Aussi saint Pierre a-t-il condamné dans sa racine le vice de Simon, en disant : « Périsses ton argent avec toi, puisque tu as cru pouvoir acquérir à ce prix le don du Seigneur ! »
- 2- On ne peut vendre légitimement que ce dont on est le maître (voir le texte cité dans l'objection 1). Or un prélat ecclésiastique n'est pas maître, mais seulement intendant des choses spirituelles. Comme dit saint Paul (1 Co 4, 1) : « Qu'on nous tienne pour les ministres du Christ, et les dispensateurs des mystères de Dieu. »
- 3- L'origine des choses spirituelles est incompatible avec leur vente. Elles proviennent de la volonté gratuite de Dieu. C'est pourquoi notre Seigneur a dit (Mt 10, 8) : « Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. » Par conséquent vendre ou acheter une chose spirituelle, c'est montrer de l'irrévérence envers Dieu et les choses divines. C'est donc pécher par irréligion.

On ne peut pas recevoir d'argent pour des sacrements (l'offrande liée à une intention de messe est pour faire participer le fidèle au sacrifice et est pour sustenter les besoins du ministre, mais ce n'est pas le « prix » de la messe).

Deuxième partie : le culte au diable : l'action du démon :

Le diable existe, c'est une donnée de foi. Le Christ en parle dans l'évangile, les Pères de l'Église également, et les Conciles affirmèrent son existence. Voici un extrait du Concile de Latran IV : *Nous croyons fermement et nous professons simplement... un principe unique de l'univers, créateur de toutes les choses visibles et invisibles, spirituelles et corporelles : par sa force toute-puissante dès le commencement du temps il créa tout ensemble de rien l'une et l'autre créature, spirituelle et corporelle, à savoir celle des anges et celle du monde, puis la créature humaine, qui tient en quelque sorte de l'une et de l'autre puisqu'elle est composée d'esprit et de corps. Car le diable et les autres démons ont été créés par Dieu naturellement bons, mais ce sont eux*

qui, d'eux-mêmes, se sont rendus mauvais ; quant à l'homme, il a péché à l'instigation du diable.

Son but :

Le diable cherche à nuire à Dieu et donc à sa Providence, à ses créatures. On n'imagine pas la haine que le démon a contre Dieu et ses œuvres. Quand il s'attaque à nous c'est pour détruire l'amour de Dieu en nous et nous couper de la vie.

Il cherche à prendre la place de Dieu, aussi notre monde sert-il les intérêts de Satan. L'athéisme permet au démon d'accroître son pouvoir. Parmi les hommes, certains se livrent de façon explicite à lui pour obtenir 3 choses : la jouissance, le pouvoir et la renommée. Les grandes stars, les hommes politiques, les célébrités en tout genre peuvent avoir recours explicitement au démon.

Son emprise sur les hommes :

Il y a différents degrés d'influence sur nous, la tentation (= invitation au mal), l'infestation (à différents degrés), et la possession (où il contrôle le corps).

La possession peut se manifester, mais elle peut ne pas se manifester aussi. Le démon cherche à faire croire qu'il n'existe pas.

Le démon ne peut jamais prendre possession de l'âme. Ce domaine est réservé à Dieu. Il peut présenter à notre âme un mal à commettre, il peut prendre possession du corps, mais jamais ne peut enfreindre notre liberté, il n'en a pas le pouvoir.

Il faut plus craindre le péché mortel que la possession.

Son mode d'action :

Il est le singe de Dieu. par conséquent, il imite Dieu en se cherchant des adorateurs. Il entre en nous par des portes propices à son influence.

Sa défaite :

Il n'est qu'une créature. Dieu est plus puissant. Les effets de la possession ou du mal peuvent être impressionnants, mais Dieu est Dieu. Le diable est un chien tenu en laisse, si on ne s'approche pas il ne mord pas et peut simplement nous tenter.

Pourquoi Dieu permet-il que le diable ait du pouvoir ? Car cela n'empêche pas la victoire de Dieu. On peut être saint et posséder. Le démon peut avoir pris possession du corps, l'âme elle reste unie à Dieu en état de grâce. C'est une occasion de conversion, de plus aimer Dieu, d'avoir recours en ses secours, à la prière. Par conséquent, Dieu ne libère pas un homme de l'emprise du démon si cet homme ne veut pas la sainteté mais cherche juste la tranquillité.

Le recours à la prière mariale, à saint Michel le met en échec. Et Dieu est providence, il n'aime pas le mal du démon, il connaît ses enfants qu'il protège du mal. Dieu aime notre conversion.

Dans ce combat contre l'irreligion, tâchons de prendre les bons moyens pour être fidèle au culte de notre Dieu.

Quelles sont nos influences ?

Quelles sont nos pratiques avec Dieu ?

Que la grâce du Carême nous influence et la prière et le jeûne du péché nous rendent présents à Dieu.

abbé Hubert LION, fssp





ORDO LITURGIQUE AVRIL 2024

Lundi 1^{er} avril : Lundi de Pâques, 1^{ère} classe, Blanc

Mardi 2 avril : Mardi de Pâques, 1^{ère} classe, Blanc

Mercredi 3 avril : Mercredi de Pâques, 1^{ère} classe, Blanc

Jeudi 4 avril : Jeudi de Pâques, 1^{ère} classe, Blanc

Vendredi 5 avril : Vendredi de Pâques, 1^{ère} classe, Blanc

Samedi 6 avril : Samedi de Pâques, 1^{ère} classe, Blanc

Dimanche 7 avril

Dimanche *In Albis*, 1^{ère} classe, Blanc

Lundi 8 avril

Annonciation de la Très Sainte Vierge Marie, 1^{ère} classe, Blanc

Mardi 9 avril : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Mercredi 10 avril : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Jeudi 11 avril : Saint Léon le Grand, pape, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc

Vendredi 12 avril : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Samedi 13 avril : Saint Herménégilde, martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Dimanche 14 avril

2^{ème} dimanche après Pâques, 2^{ème} classe, Blanc

Lundi 15 avril : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Mardi 16 avril : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Mercredi 17 avril : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Jeudi 18 avril : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Vendredi 19 avril : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Samedi 20 avril : de la Sainte Vierge le samedi, 4^{ème} classe, Blanc

Dimanche 21 avril

3^{ème} dimanche après Pâques, 2^{ème} classe, Blanc

Lundi 22 avril : Saint Soter et Saint Caïus, papes et martyrs, 3^{ème} classe, Rouge

Mardi 23 avril : de la férie, 3^{ème} classe, Blanc

Mercredi 24 avril : Saint Fidèle de Sigmaringen, martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Jeudi 25 avril : Saint Marc, évangéliste - Rogations, 2^{ème} classe, Rouge

Vendredi 26 avril : Saint Clet et Saint Marcellin, papes et martyrs, 3^{ème} classe,
Rouge

Samedi 27 avril : Saint Pierre Canisius, confesseur et docteur, 3^{ème} classe,
Blanc

Dimanche 28 avril

4^{ème} dimanche après Pâques, 2^{ème} classe, Blanc

Lundi 29 avril : Saint Pierre de Vérone, martyr, 3^{ème} classe, Rouge

Mardi 30 avril : Sainte Catherine de Sienne, vierge, 3^{ème} classe, Blanc

Mercredi 1^{er} mai

Saint Joseph Artisan, 1^{ère} classe, Blanc

Jeudi 2 mai : Saint Athanase, évêque, confesseur et docteur, 3^{ème} classe, Blanc

Vendredi 3 mai : de la férie, 4^{ème} classe, Blanc

Samedi 4 mai : Sainte Monique, veuve, 3^{ème} classe, Blanc

Dimanche 5 mai

5^{ème} dimanche après Pâques, 2^{ème} classe, Blanc

C'EST (PRESQUE) L'ÉTÉ, IL FAIT CHAUD !

Ces quelques lignes, rédigées par des moines de Sainte Marie de la Garde et du Barroux, bien que ce ne soit pas encore vraiment l'été et que nous ne soyons pas un monastère, proposent – me semble-t-il – quelques pistes de réflexion intéressantes puisque les principes mis en œuvre valent pour tout lieu sacré, toute église donc : je les livre à votre méditation...

C'est l'été, il fait chaud ! Et donc on s'habille plus légèrement ! Même Saint Benoît, il y a plus de 1500 ans, permettait avec bon sens à ses moines de porter une « coule usagée » en été, afin de laisser la « coule velue » — expression qui nous fait sourire aujourd'hui ! — pour l'hiver. Vous êtes donc les bienvenus pour assister à nos offices en tenue d'été, d'autant plus que notre petite chapelle mal isolée, est assez chaude. Permettez-nous toutefois de vous suggérer quelques réflexions concernant le sujet délicat de la pudeur. Nous avons bien conscience que ce sujet, s'il est abordé de façon caricaturale, peut exaspérer et réveiller des susceptibilités. Si par malheur vous étiez agacée par les lignes qui suivent, veuillez nous pardonner... nous voulons seulement faire quelques suggestions avec délicatesse et humour !

Avons-nous suffisamment conscience que nous entrons dans un lieu sacré, et que nous allons offrir le sacrifice de la messe avec le prêtre, qui, précisément, revêt des habits liturgiques réservés au culte ? En veillant à ne pas garder la même tenue pour se rendre à l'église que pour lire un roman au soleil dans son jardin, nous nous disposons intérieurement et extérieurement à entrer dans le domaine du sacré et à nous mettre en présence de Dieu. N'est-il pas beau de se parer pour aller à la messe, en faisant un effort qui soit à la fois un effort d'élégance et un effort d'humilité ? On ne se pare pas pour être la plus belle, mais pour être mieux disposé à recevoir Jésus.

Toute église est une « maison de prière ». La prière requiert de s'élever au-delà du visible pour se tourner vers l'Invisible. Ne serait-ce pas faciliter la prière du prochain que d'éviter de retenir son regard par une tenue mettant trop en valeur le corps ?

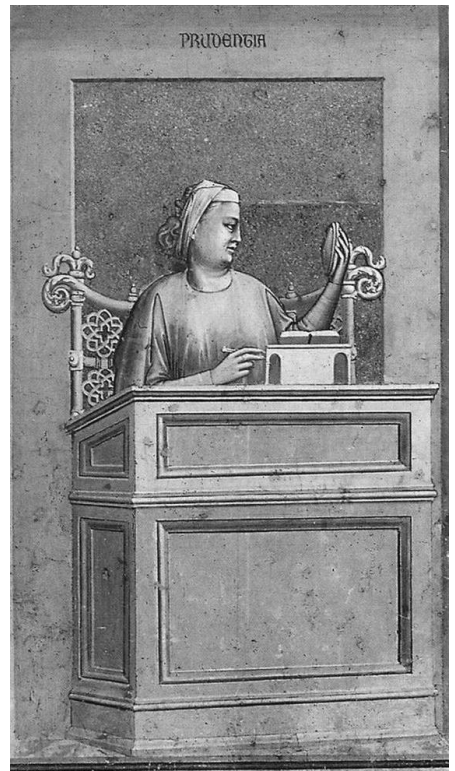
Le corps de la femme exerce naturellement une fascination sur les yeux de l'homme. A l'origine, lors de la création, cette fascination s'exerçait de façon saine sans que les valeurs esthétiques du corps soient désintégrées des valeurs plus spirituelles du cœur et de l'esprit. Mais depuis la chute originelle, notre regard n'est plus spontanément sain, et cela demande un combat intérieur pour retrouver la paix du regard, combat qui nécessite la grâce de Dieu, l'ascèse de l'homme... et l'aide de la femme ! Permettez-nous cette confiance : nous avons parfois du mal à ne pas vous croire naïves, inconscientes, ou ignorantes de la psychologie masculine ! Les pères et les maris ont sans doute un rôle à jouer pour aider leurs filles et leur épouse à mieux juger de leur tenue. Ou bien certaines vont au plus simple, en prenant ce qu'elles ont sous la main : manque d'élégance, et parfois aussi, de décence ; ou bien d'autres font attention à s'endimancher : c'est élégant... mais trop court !

La vigilance dans ce domaine de la pudeur est peut-être encore plus importante dans un monastère que dans une paroisse. Un monastère, en effet, est une communauté d'hommes qui vivent dans une clôture où n'entre jamais de femme, ce qui les rend inévitablement plus sensibles. Ne serait-ce pas une charité que de manifester un grand respect vis-à-vis de leur vœu de chasteté ?

D'ailleurs, les moines aussi ont chaud ! Nous portons sur nos vêtements une tunique et un scapulaire, auxquels s'ajoutent l'aube et la chasuble pour le célébrant. Se présenter les épaules ou les jambes découvertes n'équivaut-il pas à manger goulûment sous le nez de quelqu'un qui jeûne ? Que diriez-vous si les moines revêtaient un scapulaire à fines bretelles sur leurs épaules et une tunique s'arrêtant à mi-cuisses ?

Vous êtes probablement d'accord avec nous sur les principes... les difficultés commencent lorsqu'on entre dans la pratique : qu'est-ce qui est décent ou indécent ? Permettez-nous d'être concret, deux choses principales sont inconvenantes : trop bas en haut et trop haut en bas ! Autrement dit : ni épaules nues, ni jambes découvertes plus haut qu'au-dessus des genoux. Désolé d'être aussi précis et exigeant, mais tant qu'on n'est pas aussi concret, tous les beaux discours ne servent à rien !

Que nous le voulions ou non, nous sommes tous plus ou moins influencés par l'atmosphère de la société qui nous fait perdre le sens de la pudeur. Que les femmes ne se laissent pas voler leur personnalité par les canons de la mode mais sachent faire preuve de créativité, d'originalité et de bon goût ! Une femme n'est-elle pas plus belle quand la pudeur de sa tenue manifeste qu'elle est porteuse d'un mystère ? Son corps, sanctuaire de la vie, n'a-t-il pas un caractère sacré plus encore que celui de l'homme ? « Nos corps cachent un mystère » a dit Benoît XVI, le mystère d'une personne absolument unique, le mystère de l'amour et de la transmission de la vie. Saint Paul parle de ces parties du corps plus sensibles et plus secrètes que nous devons entourer d'un respect particulier. Précisons toutefois que s'habiller pudiquement ne signifie pas s'habiller avec un sac... ce qui serait aussi un manque de respect envers le corps.



Ces réflexions ne s'adressent pas tant à celles qui sont peu habituées à fréquenter les églises et qui viennent peut-être pour la première fois. Nous les accueillerons volontiers en leur parlant d'abord de l'amour de Jésus plutôt que de la longueur de leur jupe ! Mais elles concernent surtout celles qui viennent habituellement à la messe chez nous et qui ont reçu une éducation chrétienne, avec le risque que le poids de l'habitude les rende moins respectueuses du caractère sacré d'un monastère que les premières. N'est-ce pas, en effet, particulièrement édifiant de voir des personnes non pratiquantes ne pas oser entrer dans une église en s'estimant indignes tant dans leur tenue que dans leur cœur ?

L'IMAGE CHRETIENNE

PARTIE 4

Partons, dans cet article, d'un postulat simple, qui a été formulé par le cardinal Journet en 1950 : *Si l'art n'est pas nécessaire à la piété des saints, il est nécessaire à la nôtre, à la piété du peuple fidèle dont nous sommes.* Et le grand historien de l'art, Émile Mâle, écrivait en 1919 : *La cathédrale fut pour les hommes du Moyen Âge la révélation totale : parole, musique, drame vivant des mystères, drame immobile des statues, tous les arts s'y combinaient.*

Il y a là quelque chose qui est au cœur de la question qui nous intéresse, qui est celle des images dans l'Église. Pour un catholique, elles sont légitimes, non seulement car Dieu s'est incarné en la personne de Jésus-Christ, mais aussi, et c'est une conséquence de ce que nous venons de dire, car l'Incarnation nous oblige à un respect pour le corps que le Christ a assumé, et pour la matière qui l'a revêtu. L'art pictural est noble car il utilise la matière pour former de la beauté qui a pour objet le corps dans sa représentation.

Dans cet article, nous évoquerons une crise qui a secoué l'Église pendant des décennies, des siècles même, et qu'on appelle la crise iconoclaste. Pour nous représenter l'enjeu du débat, il nous faut considérer que l'opposition était entre deux camps : ceux qu'on a appelé les iconodules et qui défendaient la position traditionnelle de l'Église selon laquelle il est légitime de faire des images car l'Incarnation l'a rendu possible, et ceux qu'on appelle les iconoclastes, qui soutiennent que faire des images dans l'Église revient à nier l'article du décalogue qui demande que l'homme ne se fasse pas d'image taillée.

Cette dernière position, comme nous l'avons vu dans les articles précédents, était fréquente dans l'Église primitive. Mais elle est une erreur, qui s'oppose à la vérité formulée dans le concile de Nicée II au VIII^{ème} siècle, reformulée en 1583 par un article du concile de Trente : *On doit avoir et garder notamment dans les églises, les images du Christ, de la vierge mère de Dieu, et celle des Saints, en leur rendant l'honneur et la vénération qui leur sont dues.*

Toute hérésie est d'abord séduisante, ou a, à sa racine, une proposition séduisante. Avouons-le à une autre époque, nous aurions pu être séduit par l'idée simple, selon laquelle l'Église devait continuer la pratique du judaïsme, refusant les images cultuelles. D'une certaine manière toute hérésie est un simplisme. Prenons l'assertion « je ne vois que ce que je crois », qu'on entend partout. Aujourd'hui, même si cette assertion a une origine évangélique, voilà un simplisme qui séduit et qui entraîne à une paresse intellectuelle nocive.

Pour revenir à notre question, l'idée selon laquelle les chrétiens ne doivent pas faire d'image dans les églises a trouvé des échos favorables, jusque dans les degrés très élevés de la hiérarchie ecclésiastique. Nous avons vu que cette idée a des fondements dans l'ancien testament, et que les premiers chrétiens ont eu du mal à en sortir.

Elle fait un retour très violent jusque dans les textes des conciles aux septième et huitième siècles. Il est intéressant de citer les textes de ces conciles pour imaginer quel pouvait être le trouble dans le peuple chrétien face à des textes contradictoires. Les conciles ont joué un grand rôle dans la querelle des images, mais il faut d'emblée se rappeler la hiérarchie qu'il est nécessaire de maintenir dans les conciles. Un concile est une assemblée d'évêques de l'Église pour soit établir les règles de la foi, soit régler la discipline commune ou particulière.

Une des formes de leur décision est le canon ou la loi. On distingue plusieurs sortes de conciles : les conciles généraux, qui sont les assemblées de tous les évêques unis dans la communion (en ce cas œcuménique prend son sens premier et étymologique d'universalité). Mais il y a aussi des conciles particuliers, où sont convoqués une partie des évêques. On distingue les conciles nationaux, composés de tous les évêques d'un pays, et les conciles provinciaux, convoqués par un évêque métropolitain, où sont réunis les évêques d'une province ecclésiastique, et enfin les synodes diocésains convoqués par l'évêque d'un lieu.

Il n'y a eu dans l'histoire de l'Église que 21 conciles œcuméniques. L'un d'entre eux a abordé la question des images. Il s'agit du concile de Nicée II en 787 ; mais très tôt, dès le début du quatrième siècle, les conciles provinciaux légifèrent sur

les images, comme celui qui se tient à Elvire en 313 en son canon 36 : *Il ne doit y avoir aucune image dans l'église de peur que ce qui est objet de culte et d'adoration, ne soit peint sur les murs.*

Mais il y a un autre concile qui s'oppose résolument au concile d'Elvire. Il s'agit du concile Quinisexte qui s'est tenu à Constantinople en 692, et qui affirme en son canon 82 : *Nous décidons donc que désormais cet accomplissement soit marqué au regard de tous dans les peintures ; que soit donc érigé à la place de l'agneau antique, sur les icônes, selon son aspect humain, celui qui a ôté le péché du monde : Christ, notre Dieu. Par cela, nous comprenons l'élévation de l'humilité de Dieu le verbe, et nous sommes conduit à nous remémorer son habitation dans la chair, sa passion, sa mort salvatrice, et par là-même la délivrance qui en a résulté pour le monde.*

Il y a une évolution remarquable dans l'Eglise à cette époque : le souhait de voir remplacer les représentations symboliques par des peintures anthropomorphes figurant le Christ qui a pris chair pour nous sauver. Mais comme nous le verrons, les décisions contraires vont se succéder, formant pendant plusieurs décennies la plus violente crise iconoclaste de l'histoire.

Abbé Jean-Cyrille Sow, fssp



REGARDS SUR LA VIE A SAINT-JUST

AUX XVII^{EME} ET XVIII^{EME} SIECLES

D'APRES LES REGISTRES PAROISSIAUX

PARTIE 6

Au cœur de ce territoire, la collégiale Saint-Just

La paroisse Saint-Just n'est que l'une des quatorze paroisses de Lyon – ville et faubourgs - sous l'Ancien Régime. Ce n'est ni la plus peuplée ni la plus riche. Mais son église tire de son passé un grand prestige, car elle est l'héritière d'une longue et riche tradition qui la rattache, comme sa voisine Saint-Irénée, aux débuts du christianisme à Lyon et à son illustration au Moyen Age en raison de la venue et du séjour dans l'ancien cloître de plusieurs papes. Les almanachs lyonnais du XVIII^{ème} siècle ne manquent pas de la citer en tête de la liste des églises : « Saint Just, première collégiale et paroisse ».

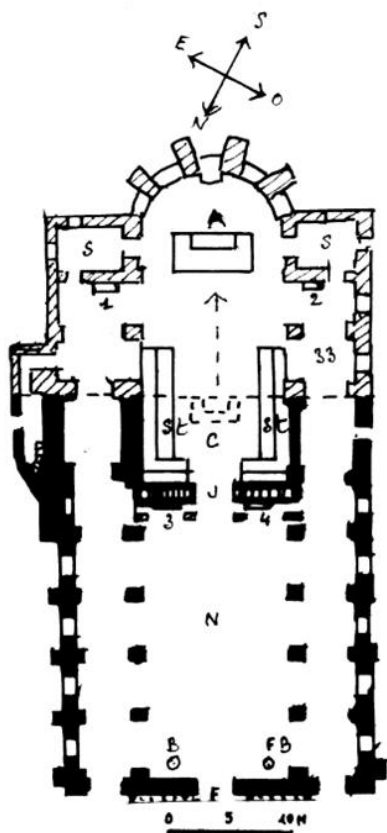
L'édifice

L'église Saint-Just, telle qu'on peut la voir actuellement, succède à celle qui fut détruite en 1562 par les protestants. Les chanoines trouvent alors refuge dans le couvent des Minimes à la Croix de Colle, l'actuelle place des Minimes, comme cela leur était permis par un accord de 1555, puisque l'emplacement se trouve précisément dans les terres dépendant du chapitre de Saint-Just. Cette situation ne pouvant être que provisoire et que source de difficultés, les chanoines achètent en 1564 une hôtellerie à l'enseigne de Jésus située sur le côté droit de la rue des Farges en descendant vers la ville.

L'emplacement – le Puy d'Ainay, tel qu'il était connu au Moyen Age – est intéressant, sur le replat en contrebas du plateau de Fourvière et en surplomb au bord de l'escarpement dominant la Saône et son confluent avec le Rhône, alors situé plus au nord que maintenant. L'autre avantage du nouvel emplacement est de se trouver non loin et à l'intérieur des remparts, en bordure de la rue des Farges et tout près de la porte du même nom.

L'église nouvelle, de plan basilical, sans transept ni déambulatoire, est construite, en partie avec les matériaux récupérés dans les ruines de l'ancienne, sur les plans de du Chaffault, ingénieur du roi, avec une nef principale, deux collatéraux, avec des murs renforcés de contreforts, un chœur et une façade

provisoires. Les premiers offices y sont célébrés pour la Noël 1565. Les travaux s'étant poursuivis et un clocher ayant été élevé, l'église est consacrée par l'archevêque, Mgr Pierre de Saint-Priest d'Épinac, le 8 avril 1591, jour anniversaire de la consécration en 1251 de l'ancienne basilique par le pape Innocent IV lors de son séjour à Lyon. L'église s'étant révélée trop petite, elle est sensiblement agrandie par l'adjonction d'un chœur à partir de 1662 et par l'allongement des collatéraux et une deuxième consécration est célébrée le 28 décembre 1663, jour des Saints Innocents, par Mgr Camille de Neufville de Villeroy.



En noir : construction au XVI^{ème} siècle

En hachures : construction au XVII^{ème} siècle

En pointillés : adjonctions au XVIII^{ème} siècle

A maître autel

B bénitier

C chœur

F façade (1703)

FB fonts baptismaux

J jubé (1662)

N nef

S sacristies

St stalles

1 autel de saint Pierre

2 autel de Notre-Dame

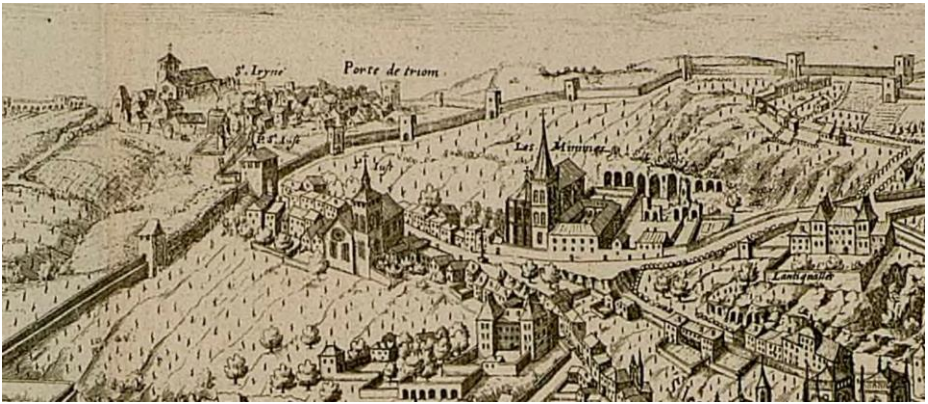
3 autel de saint Irénée

4 autel de saint Just

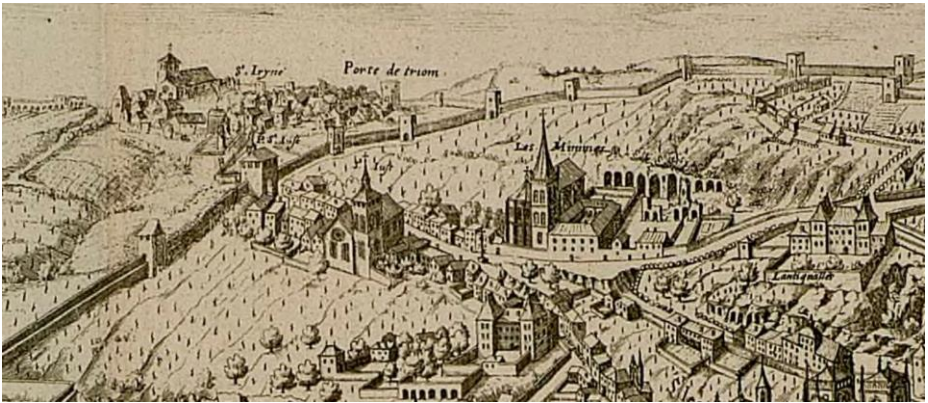
33 chapelle de la confrérie des Trente Trois

Plan de l'église collégiale Saint-Just : plusieurs étapes de construction et d'aménagement

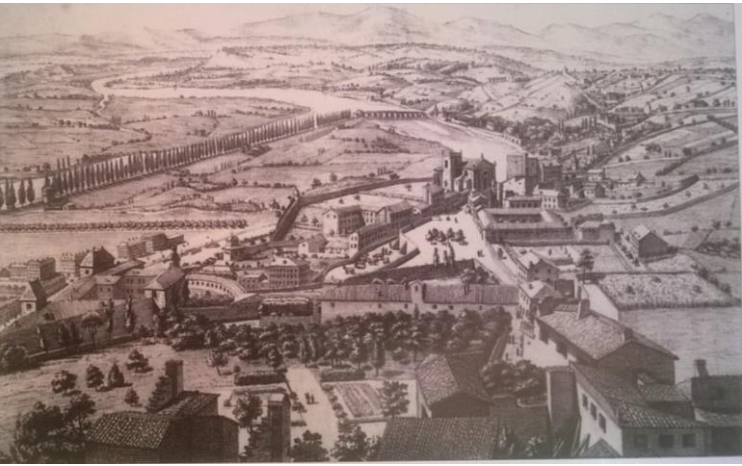
Le plan ci-dessus et les deux extraits de documents ci-dessous permettent de se rendre compte des transformations effectuées.



Plan de Simon Maupin, 1625 - BML
 L'église est encore dépourvue de chœur.



Vue de Lyon par François Cléric (1720) - AML HD/B/686
 Un siècle plus tard, l'église est pourvue de son chœur et de sa façade



Vue en perspective de l'agrandissement de la partie méridionale de la ville de Lyon par Perrache (1782)

A.E. Gautier Gagoty, gravure d'après un dessin de Jean Baptiste Lallemand, musées Gadagne, inv. (9)48.207, in Lyon au XVIIIe, un siècle surprenant, p. 32

Sous un autre angle, cette vue à la fin du XVIII^{ème} siècle - époque où les travaux de Perrache repoussent le confluent vers le sud - montre la place des Minimes, avec le marché au bétail, et l'église Saint-Just avec sa façade et son clocher.

Celui-ci – amputé de sa partie supérieure – n'est plus guère visible que par le côté.



**Le côté nord
de l'église et
le clocher**

https://patrimoine.auvergne-rhone-alpes.fr/illustration/1VR82_20136901881NUCA

Au premier étage sous le clocher, une salle, plutôt étroite, sert de salle capitulaire où se réunissent les chanoines. Un autre local sert de logement au tire-cordes.

**État actuel d'une des salles du
premier étage**

photo P. P.



Entre la nef et le chœur, est élevé en 1662 un jubé, détruit en 1807.



Le jubé

Document de l'École d'architecture de Paris

Cette tribune, supportée par des colonnes ioniques, sépare le chœur des chanoines de la nef des fidèles. C'est du haut du jubé qu'est lu l'évangile. De part et d'autre d'un passage central, se trouvent deux petites chapelles avec un autel de saint Irénée à gauche et un autel de saint Just à droite.

La première partie de l'actuelle chapelle de saint Just est alors consacrée à saint Pierre¹, la seconde partie est une sacristie. De même, à droite, la chapelle Notre-Dame occupe la première partie de la chapelle², la seconde partie est également une sacristie.

¹ Le 23 décembre 1663, M^{gr} de Neuville consacre l'autel de saint Pierre et y enferme des reliques, dont celles du saint martyr Candide qui appartenait à la légion thébaine (ADL I/1912).

² Le compte-rendu de la première communion du 22 avril 1787 mentionne « l'autel de la Très Sainte Vierge qui est l'autel paroissial ».

Au début du XVIII^{ème} siècle, on procède au voûtement de la nef et à l'élargissement du collatéral sud et à la construction de la façade actuelle par Jean et Ferdinand Delamonce et du parvis qui lui donne accès. C'est surtout Le nom de Ferdinand Delamonce (1678-1753) qui est connu. Cet architecte renommé, outre ses réalisations à Saint-Just, a travaillé aux chapelles de l'Hôtel-Dieu, de Fourvière, du collège de la Trinité, au chœur de l'église Sainte-Croix, à l'église Saint-Bruno des Chartreux³.



Vignette ornant le plan Séraucourt
gallica.bnf.fr

³ Dorothée Gillmann, in *Lyon au XVIII^e, un siècle surprenant*, p. 53

André Clapasson⁴ donne cette description de la façade :

Le grand portail est un morceau d'architecture où il paraît beaucoup de goût et de régularité. Il est composé de quatre grands pilastres ioniques, groupés deux à deux et élevés sur des piédestaux, qui supportent un entablement couronné d'un fronton, dans le tympan duquel on a exprimé le nom de Dieu en caractères hébraïques, entouré de rayons de gloire ; une croix posée au sommet du fronton sert d'amortissement ; de même que des torchères enflammées sur les angles.

La porte du milieu est ornée de montants d'un profil régulier et de consoles qui servent à porter les cartouches des armes du chapitre avec leurs supports ; le grand vitrail, au-dessus, est de forme ovale.

Les faces des ailes, qui accompagnent cet avant-corps, sont décorées d'un ordre dorique qui renferme les petites portes avec des bas-reliefs au-dessus ; ces ailes se raccordent au reste au moyen de grands ailerons en adoucissement, dont les extrémités sont chargées des statues de saint Just et de saint Irénée.

Toute cette façade est élevée sur un perron de sept marches, d'un contour figuré, qui contribue à lui donner une grande apparence.

La porte principale est alors surmontée des armes du chapitre avec un lion passant au centre d'un écu surmonté d'une couronne de baron et d'une rose et encadré par deux licornes, animaux légendaires symboles de pureté, de grâce et de modestie.



Essai de repositionnement numérique des armes du chapitre
Joseph Sardi, <https://collegialesaintjust.fr/la-facade-et-son-revers/>

⁴ André Clapasson : *Histoire et description de la ville de Lyon, de ses antiquités, de ses monuments et de son commerce, avec des notes sur les hommes célèbres qu'elle a produits*, 1741, p. 214-215, BML

Les armes figurent aussi au-dessus de la porte de la grande maison à droite de l'église qui sert à l'obéancier. Les chanoines occupent les maisons de part et d'autre de l'église le long de la rue des Farges, reconstituant ainsi tant bien que mal le cloître disparu, tandis que les prêtres perpétuels habitent des maisons de l'autre côté de la rue.



Façade du 41, rue des Farges

Photo P.P.

Les travaux de décoration intérieure s'achèvent au milieu du XVIII^{ème} siècle, comme l'indique la date de 1746 sur l'inscription qui surmonte la porte centrale au revers de la façade. Ces travaux provoquent certaines contraintes : le registre de 1746 indique qu'« on a été obligé de faire les fonctions curiales et même l'office canonial dans l'église des dames religieuses de Sainte Ursule de Saint Just de Lyon à cause des réparations qu'on a fait à [sic] l'église collégiale et paroissiale ».

Une frise de têtes sculptées – les 22 premiers évêques de Lyon - entoure l'intérieur de l'édifice sur trois côtés et unifie ainsi la partie ancienne et la partie nouvelle. Le revers de la façade est doté de fonts baptismaux et d'un grand bénitier et surmonté d'un médaillon représentant le pape Innocent IV.



Dessin des fonts baptismaux

AD 69

Des vitraux sont posés. Clapasson⁵ ajoute : « Les tableaux qu'on voit dans l'église, aux petits autels du jubé, sont de Blanchet⁶, qui a peint dans l'un le martyr de saint Irénée et, dans l'autre, le trépas de saint Just parmi les solitaires de la Thébàïde. Il a beaucoup mieux réussi dans le dernier. » Jean-Baptiste Monfalcon formule, quant à lui, un jugement quelque peu sévère⁷ :

Malgré la lenteur qu'on avait mise à donner au bourg de Saint-Just l'édifice que réclamait le culte divin, l'architecture du monument n'eut rien de remarquable ; la nef et la façade ne furent terminées qu'en 1745, et la tour et le clocher furent attendus jusqu'en 1754. On plaça à l'intérieur, derrière le grand portail et au-dessus, un beau médaillon en marbre représentant le pape Innocent IV ; mais on ne fit rien de plus pour l'ornementation. Cependant Saint-Just possédait deux tableaux de Blanchet représentant : l'un, le martyr de saint Irénée, et l'autre, la mort de saint Just, parmi les solitaires de la Thébàïde ; et le fond du sanctuaire était décoré de plusieurs tableaux par Ruel... On remarquait dans

⁵ *Description...*, p. 216

⁶ Thomas Blanchet (1614-1689), passé par Rome, arrivé à Lyon en 1655, auteur du décor de l'hôtel de ville, peintre ordinaire de la ville en 1675, travaille pour les églises et chapelles, réalise des portraits, plans et dessins d'architecture, entre à l'Académie royale de peinture et sculpture en 1675.

⁷ Jean-Baptiste Monfalcon : *Histoire monumentale de la ville de Lyon*, 1866, tome 5, 2^{nde} partie, L'Église de Lyon, p. 68-71, Internet Archive Digital Library

l'intérieur de l'église un groupe en marbre blanc, d'exécution assez médiocre, représentant l'incrédulité de saint Thomas, le baptistère à gauche et le bénitier en marbre de Carrare.

Pendant les deux siècles et demi qui séparent les guerres de religion de la Révolution, l'église Saint-Just se reconstruit, s'agrandit, s'embellit et acquiert en grande partie ses caractéristiques actuelles.

A suivre.
Pierre PUEYO



ACTES DE CATHOLICITE

Baptêmes

Ont été régénérés dans les eaux du baptême :

- ❖ Léon WOLF, le 23 mars, en la collégiale Saint-Just.
- ❖ Elise COURROYE, le 23 mars, à Chasselay.

Premières Communions

Ont reçu pour la première fois Jésus dans la sainte Eucharistie :

- ❖ Karl PETITJEAN, Maya et Julie MIGUET, le dimanche de Pâques, 31 mars, en la collégiale Saint-Just.

ANNONCES REGULIERES

Servants de messe

Pour les garçons qui ont fait leur 1^{ère} communion.

Dernier rendez-vous général : samedi 15 juin : journée récréative des servants de messe à la Maison Padre-Pio.

Catéchisme pour enfants

De la Moyenne Section au CM2, le mercredi de 9h30 à 10h30 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la Maison Padre-Pio.

Catéchisme pour collégiens

Le vendredi de 18h15 à 19h15 (sauf vacances scolaires ou exceptions), à la Maison Padre-Pio.

Catéchisme pour lycéens

Un mercredi sur deux (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 18h30 à 19h30, à la collégiale Saint-Just.

Cours de doctrine pour étudiants

Cercle Saint-Alexandre : tous les troisièmes lundis du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), à 20h00 au 45 rue Vaubecour - 69002 Lyon + un déjeuner par mois le dimanche.

Abbé Lion (07 81 91 89 93)

Cours de doctrine pour adultes

Le premier jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la Maison Padre Pio. Cours les jeudis **4 avril**, 2 mai et 6 juin.

Abbé Giard (06 68 11 42 04)

Conférence sur l'art sacré

Le troisième jeudi du mois (sauf vacances scolaires ou exceptions), de 20h30 à 21h30, à la Maison Padre-Pio.

Thème de l'année : la sculpture chrétienne du XV^{ème} au XVIII^{ème}.

Conférence les jeudis **11 avril**, 16 mai et 13 juin.

Abbé Sow (06 01 36 14 01)

Premier vendredi du mois

Les premiers vendredis du mois en période scolaire :

- matinée spirituelle à la Maison Padre-Pio (messe à 08h30, conférence à 09h45, heure sainte et confessions à 10h30, fin à 11h30).
Prochaines occurrences : **5 avril**, 3 mai et 7 juin.
- messe chantée à Saint-Just à 18h45, suivie de l'adoration eucharistique jusqu'à 22h00. Confessions de 20h00 à 22h00.

Maraudes du cercle Saint-Alexandre

Ouvertes à tous (adultes), les maraudes ont pour but d'aller à la rencontre des personnes isolées présentes dans les rues de notre ville afin de passer un peu de temps avec elles, leur apportant avant tout un réconfort moral accompagné d'un café et d'une petite touche spirituelle (médaille miraculeuse...). Cette démarche permettra aussi de développer notre charité effective découlant de notre amour de Dieu qui doit se répandre sur notre prochain.

Quand ? le jeudi (en période scolaire) de 20h à 21h30

Où ? rdv au 2 rue Franklin (2nd)

Contact : abbé Danielsson (+46 7 30 63 09 16)

Rosaire pour la Vie

Le **samedi 20 avril** à 10h30 à la chapelle de la Sainte-Vierge de la Basilique Notre-Dame de Fourvière.

Dates suivantes : 18 mai et 15 juin.



VACANCES SCOLAIRES : DU 14 AU 28 AVRIL

- Pas de vêpres le dimanche.
- Messe unique en semaine, à 11h00 à la collégiale Saint-Just, précédée d'une demi-heure de permanence de confession.

Prêtres de permanence :

- du 14 au 21 : abbé Lion
- du 21 au 28 : abbé Viot

AGENDA 2023-2024



- ❖ Dimanche 5 mai : Professions de Foi
- ❖ 18, 19 et 20 mai : Pèlerinage de Pentecôte
- ❖ Dimanche 2 juin : 1^{ères} Communions et Fête-Dieu
- ❖ 8, 9 et 10 juin : Pèlerinage des mères de famille à Cotignac
- ❖ Samedi 22 juin : Kermesse et dîner paroissiaux



DONS REGULIERS PAR VIREMENT AUTOMATIQUE

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider régulièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. Si vous désirez recevoir un reçu fiscal¹, n'oubliez pas de nous communiquer une copie du présent ordre. Merci d'avance de votre générosité.

1. Soixante-six pour cent - 66% - du montant de votre don est déductible de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable.



ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom)
titulaire du compte : vous demande de bien
vouloir virer, le de chaque mois, la somme de €

à compter du/...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au/...../.....
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

Bénéficiaire : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340
Francheville

CL BESANCON BP07234

IBAN : FR55 3000 2010 4200 0007 9277 F40

BIC : CRLYFRPP

Date et signature :



INTENTIONS DE MESSES

Prière de libeller le chèque au nom du prêtre qui célébrera la Messe.

Je prie Monsieur l'abbé :

de célébrer messe(s) aux intentions suivantes :

-
-
-

Honoraires :

- pour une messe : **18 €** ;
- pour une neuvaine (neuf messes) : **180 €** ;
- un trentain grégorien : **595 €** (du nom du pape saint Grégoire qui obtint la délivrance de l'âme d'un moine au purgatoire par 30 jours consécutifs de messes)

Bulletin Périodique Communicantes

Edition et impression

FSSP Lyon : 1 chemin de Petite
Champagne 69340 Francheville.

Directeur de la publication

Abbé Paul Giard.

Responsable de la rédaction

Abbé Paul Giard.

Prix de vente : 1 euro.

Dépôt légal : Avril 2024.

ISSN : 2551-7031



Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre
Maison Saint-Padre-Pio

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

☎ 04 81 91 85 90

🌐 www.communicantes.fr

Abbé Paul Giard - Chapelain

☎ 04 81 91 85 91 Mobile : 06 68 11 42 04 Courriel : abbe@giard.fr

Abbé Hubert Lion - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 93 Mobile : 07 81 91 89 93 Courriel : abbe.hubertlion@gmail.com

Abbé Jean-Cyrille Sow - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 94 Mobile : 06 01 36 14 01 Courriel : sowjc@yahoo.fr

Abbé Donatien Viot - Vice-Chapelain

☎ 04 81 91 85 92 Mobile : 06 72 77 18 60 Courriel : donatienviot@yahoo.fr



COLLEGIALE SAINT-JUST – 39-41 RUE DES FARGES – 69005 LYON

Dimanche et jour de précepte

- 08h30 : Messe lue en rit lyonnais avec prédication
- **10h00 : Grand'messe**
- 18h30 : Vêpres et Salut du Saint-Sacrement, *sauf vacances scolaires*
- 19h30 : Messe lue avec prédication

Du lundi au jeudi, hors vacances scolaires

- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le vendredi, hors vacances scolaires

- 07h00 : Messe lue
- 18h45 : Messe lue, *17h45-18h30 confessions*

Le samedi

- 11h00 : Messe lue, *9h45-10h45 confessions*



MAISON SAINT-PADRE-PIO

Du lundi au vendredi : 08h30 Messe lue, hors vacances scolaires